
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1965-1966

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 20 octobre 1965. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi de finances pour 1966.

Sur la proposition de son président, la commission a décidé d'entendre ses différents rapporteurs pour avis et de reporter à l'issue de l'audition de chacun des ministres le vote sur l'ensemble de chaque budget.

M. Pauly, rapporteur pour avis du budget de l'Education nationale, a présenté ses conclusions.

Le projet de budget pour 1966 comporte, pour le Ministère de l'Education nationale, les crédits suivants: 14.538 millions de francs au titre du budget de fonctionnement et 2.900 millions de francs au titre du budget d'équipement, soit au total 17.438 millions de francs. Ce budget est en augmentation de 11 p. 100 sur 1965. Le rapporteur a remarqué que la progression budgétaire qui a marqué un sommet en 1963-1964 (+ 26 p. 100) accuse un net fléchissement dès l'année suivante (+ 14 p. 100), aggravé encore dans le présent budget (+ 11 p. 100).

Les autorisations de programme atteindront 3.725 millions de francs contre 3.550 millions de francs en 1965. Ce chiffre, qui représente la première tranche du V^e Plan, confirme que

le Gouvernement a retenu comme enveloppe des crédits d'équipement de l'Education nationale pour les cinq années du Plan « l'hypothèse basse » de 25 milliards alors que la Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif avait jugé comme indispensable pour la réalisation des options minimales du Gouvernement l'ouverture d'un crédit de 32.864 millions de francs.

Le rapporteur a ensuite analysé les mesures nouvelles. Celles-ci s'élèvent à 306 millions alors que les mesures acquises représentent 1.268 millions.

Par rapport aux années précédentes, le volume des mesures nouvelles baisse progressivement :

1964 : 751 millions de francs ;

1965 : 557 millions de francs ;

1966 : 306 millions de francs.

Les créations d'emplois sont également en régression :

1964 : 31.041 créations d'emplois ;

1965 : 25.635 créations d'emplois ;

1966 : 22.332 créations d'emplois.

Les classes pléthoriques demeurent encore trop nombreuses. Quant à la prolongation de la scolarité obligatoire, elle sera considérablement retardée. En effet, au cours de la dernière année scolaire, sur un effectif de 634.000 élèves des classes de fin d'études primaires, 34.000 seulement ont été transférés vers les classes de transition (21.000) et les classes terminales (13.000).

Pour conclure, l'orateur a cité les interventions peu rassurantes de plusieurs rapporteurs de l'Assemblée Nationale au cours de la discussion du budget de l'Education nationale et a fait sienne la conclusion de M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles (Constructions scolaires). Considérant que le budget de 1965 représente la première tranche du V^e Plan d'équipement, M. Pauly a demandé à la commission d'inviter le Gouvernement à rétablir l'ouverture d'un crédit de 32.864 millions de francs, proposé par la Commission de l'équipement scolaire (crédit ramené à 25 milliards).

La commission entendra mercredi prochain, 27 octobre, M. Christian Fouchet, Ministre de l'Education nationale.

M. Giacobbi a ensuite donné connaissance de deux amendements présentés par lui-même et par M. Louis Gros, président, sur le projet de loi (n° 280, session 1964-1965) portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. Ces amendements portant sur les articles 8-1 et 13 du projet de loi tendent à protéger

la vente des œuvres d'art originales (tableaux, dessins, estampes, sculptures). Le premier de ces amendements (art. 8-1) tend à maintenir le régime fiscal actuel pour les ventes d'œuvres d'art originales ayant déjà fait l'objet d'une appropriation commerciale, le second (art. 13) taxe à 6 p. 100 la première vente des œuvres originales.

M. Giacobbi ayant demandé l'approbation de la commission, celle-ci lui a donné mandat de les défendre en son nom.

Jeudi 21 octobre 1965. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Peyrefitte, Ministre de l'Information, sur les crédits de son Département et sur l'O. R. T. F.

Traitant d'abord du budget de l'Information, le ministre a souligné son extrême modicité et il a précisé que la plus grande partie des crédits dont il dispose sont utilisés pour aider la presse. Ces subventions revêtent un caractère automatique et sont attribuées sans aucune discrimination. 3 p. 100 seulement de son budget sont affectés aux relations publiques. Pour cette partie de son activité, le ministère se voit doté, cette année, d'une somme supplémentaire de 3.130.000 F sur lesquels l'inscription de 3 millions représente la traduction budgétaire de l'effort de coordination recommandé par la Commission des Affaires culturelles. Ces crédits ont été prélevés sur les crédits d'information des différents ministères.

Le ministre a ensuite abordé les problèmes de l'O. R. T. F. Le déficit, qui atteignait 200 millions en 1965, s'accroît de 47,7 millions, les dépenses passant de 1 milliard 3 millions à 1 milliard 229 millions. Le pourcentage d'augmentation de celles-ci est supérieur à 10 p. 100. Mais, défalcation faite des dépenses inéluctables telles que le remboursement des avances au Trésor, l'augmentation réelle des dépenses est de 36,4 milliards, soit 3,5 p. 100. Cette augmentation est essentiellement due à la nécessaire amélioration de l'infrastructure et des programmes ; l'O. R. T. F. est condamné au progrès et au renouvellement.

Le ministre a précisé que, en 1966, 16 émetteurs nouveaux seraient mis en service pour l'équipement de la deuxième chaîne, et qu'à la fin de 1966 39 émetteurs de la seconde chaîne seraient en fonctionnement.

En ce qui concerne la télévision en couleurs, 15 millions ont déjà été accordés au mois de juillet de cette année et 15 millions s'ajouteront à ceux-ci pour que l'Office puisse faire face aux tâches qui s'imposent à lui en raison du succès du procédé français.

L'établissement des centres de télévision régionale sera achevé le 29 octobre avec l'inauguration des installations de Besançon. En outre, deux des 23 centres d'actualités, dont celui de Normandie, seront dédoublés.

En ce qui concerne les Départements et les Territoires d'Outre-Mer, les principaux d'entre eux seront dotés, dès cette année, de la télévision ; en 1966, les moins peuplés seront également équipés.

Alors que la voix des grands pays étrangers se fait entendre sur les ondes courtes dans tous les pays du monde, la France n'a pas les moyens d'expression suffisants.

Aussi les installations d'Issoudun seront-elles rénovées. Des émetteurs seront installés sur la côte du Languedoc pour atteindre le Nouveau Monde. Des relais seront construits à Cayenne pour faire entendre la voix de la France en Amérique du Sud et dans le Pacifique ; à Nouméa, pour atteindre l'Extrême Orient et le Sud-Est asiatique ; à Djibouti, pour l'Afrique, le Proche et le Moyen Orient.

Le ministre a, ensuite, répondu aux questions que lui ont posées MM. Tinant, Vérillon, Diligent, Abdallah, Hubert Durand, Delpuech, Charles Durand.

En ce qui concerne les « zones d'ombre » qui, malheureusement, résultent de l'insuffisance des équipements de la première chaîne, il est exact que pour les ensembles de moins de 10.000 habitants, ce sont les communes qui doivent faire l'avance des frais entraînés par l'installation de relais mais l'Office reprend à sa charge ces dépenses. Des pourparlers avec le F. I. A. T. devraient conduire à l'adoption de mesures aidant les communes à faire cette avance.

M. Dupont, Directeur général de l'O. R. T. F., a précisé qu'en ce qui concerne l'installation des réémetteurs pour la deuxième chaîne, l'O. R. T. F. prenait à sa charge les études techniques ainsi que l'entretien des réémetteurs. Les émetteurs de la deuxième chaîne étant plus faibles que ceux de la première chaîne, il sera plus difficile de supprimer les « zones d'ombre » pour cette chaîne.

Répondant à M. Diligent, le ministre a précisé que la publicité compensée ou, plus exactement, la « publicité sans marque », conforme aux intérêts nationaux et faite pour la collectivité des entreprises intéressées, lui paraissait un système hybride non satisfaisant, moins rentable que la publicité de marque, ayant tous les inconvénients et pas les avantages de celle-ci. Il a renouvelé devant la commission l'engagement que rien ne serait changé sans qu'un large débat ait lieu à ce sujet.

Abordant le problème de la redevance au Trésor, le ministre a indiqué que le Trésor percevait une redevance de 9,27 p. 100 et que c'était à la suite des demandes instantes faites par lui à son collègue des finances que ce dernier n'avait pas perçu, ni en 1964, ni en 1965, la totalité de cette redevance.

Il a présenté ensuite quelques explications sur l'application de l'article 5 du statut de l'O. R. T. F. concernant les communications faites par le Gouvernement sur les participations financières de la France à Europe n° 1 et à Radio-Luxembourg.

Il a donné l'assurance à M. Hubert Durand que les programmes régionaux feraient une place plus importante à la Vendée.

Enfin, répondant à M. Abdallah, il a indiqué que l'émetteur de Dzaoudzi serait transféré en Grande Comore et que son renforcement permettrait d'entendre les émissions non seulement dans les Comores mais dans une partie importante de l'Afrique orientale parlant le swahili.

Présidence de M. Vincent Delpuech, vice-président. — La commission a procédé à la désignation de son représentant à la conférence des parlementaires de l'O. T. A. N. M. Gros, président de la commission, a été élu à l'unanimité titulaire et M. Balestra, délégué suppléant, a été maintenu dans ses fonctions.

La commission a, enfin, procédé à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant à la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, en application du décret n° 60-676 du 15 juillet 1960. MM. Tinant et Fleury ont été désignés comme titulaires ; M. Diligent comme suppléant.

Après un échange de vues entre Mme Dervaux et M. Diligent sur la taxe à l'achat des récepteurs de télévision, la commission a levé la séance.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 20 octobre 1965. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — MM. Pauzet et Billiemaz ont été confirmés, à l'unanimité, dans leurs fonctions de membres titulaire et suppléant de la délégation du Sénat à la Conférence des parlementaires de l'O. T. A. N.

Le président a fait part, ensuite, à ses collègues d'un projet de sous-amendement à l'article 6 du projet de loi relatif à la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, concernant les transports terrestres internationaux, aussi bien ferroviaires que routiers — pour éviter le détournement de trafic au profit des transporteurs étrangers.

Ce sous-amendement tend à ajouter au paragraphe 2 de cet article un alinéa c ainsi rédigé :

« Les transports terrestres de marchandises en provenance ou à destination de l'étranger, ainsi que le trafic de transit, sont considérés comme services non utilisés en France. »

Après les observations de M. Brun, ce texte a été adopté par la commission.

Celle-ci a, ensuite, poursuivi l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1966, concernant particulièrement :

— le budget des *Travaux publics* :

Routes, voies navigables : M. Bouquerel, rapporteur ;

S. N. C. F., R. A. T. P. : M. Billiemaz, rapporteur ;

Ports maritimes et Marine marchande : M. Yvon, rapporteur ;

Aviation civile : M. Pams, rapporteur ;

— le budget du *Tourisme* : M. Bouquerel, rapporteur.

Au cours de son premier exposé, M. Bouquerel a notamment souligné l'augmentation des crédits concernant l'entretien et la modernisation des routes nationales et a déploré la diminution de ceux relatifs à la voirie départementale et communale ; examinant le Fonds spécial d'investissement routier, il a suggéré le dépôt d'un amendement — après accord de la Commission des Finances — au moment de l'examen des comptes spéciaux du Trésor, amendement qui augmenterait la dotation des tranches départementale et communale et supprimerait la tranche urbaine qui n'a plus d'existence légale depuis la réforme de la voirie intervenue en 1959.

Après les interventions de MM. Marrane, Pelleray, Beaujannot, Cornat, Jager et Billiemaz, la commission s'est ralliée à la suggestion faite par M. Bouquerel.

A propos du réseau national, le rapporteur a donné le détail des opérations « régionalisées » pour l'année 1966.

En ce qui concerne les tranches locales du Fonds routier, M. Jager a insisté sur le danger éventuel d'un transfert des charges de la voirie nationale aux départements et aux communes et M. Cornat a demandé que les répartitions de crédits soient faites suffisamment à temps pour que les travaux puissent être engagés.

MM. Pams, Brun et Billiemaz se sont élevés contre les méthodes de régionalisation actuelle qui tendent à favoriser le département dont l'Igame est en même temps le préfet.

Abordant les crédits consacrés aux *voies navigables*, le rapporteur a essentiellement souligné l'insuffisance de crédits qui permettront seulement d'assurer leur entretien.

M. Jager a souligné l'insuffisance des crédits d'étude consacrés à la liaison Rhin—Rhône.

M. Bouquerel a donné, ensuite, lecture de son rapport pour avis sur les crédits du *Tourisme* pour 1966, attirant l'attention de ses collègues sur les points suivants : bilan de la saison touristique, balance des paiements du tourisme, récentes mesures gouvernementales, tourisme social...

M. Delagnes a déclaré que la loi sur la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires — en supprimant la taxe locale — serait « une catastrophe » pour les communes touristiques ; M. David a insisté sur la nécessité de rétablir la détaxe sur les carburants pour les touristes étrangers et même pour les vacanciers français ; quant à M. Pams, il a demandé que la fiscalité sur les constructions touristiques soit rendue moins lourde, comme en Italie ou en Espagne, dont certaines régions connaissent un prodigieux développement.

La commission a examiné, ensuite, les crédits de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. ; M. Billiemaz, dans son rapport, après avoir donné les chiffres du déficit de la S. N. C. F., a souligné le bien-fondé de la réforme du service de détail de cette société, réforme qui devrait permettre de réaliser de sensibles économies (200 millions environ).

Après les observations de MM. David et Delagnes sur les causes réelles du déficit ferroviaire et les tarifs préférentiels pratiqués par la S. N. C. F., le rapporteur a abordé l'examen de la situation de la R. A. T. P., qui connaît un déficit de plus de 500 millions, mais dont la modernisation se poursuit maintenant à un rythme plus accéléré.

Enfin, M. Billiemaz a donné quelques indications concernant le métro-express régional.

M. Yvon, rapporteur des crédits des *Ports, de la Marine et des Pêches*, a déclaré que son rapport pour avis sur les ports contiendrait un certain nombre de tableaux détaillés concernant, en particulier, le volume du trafic des différents ports de commerce, en passagers et marchandises.

Abordant ensuite les crédits de la Marine marchande, M. Yvon a précisé que la flotte de commerce française se situait au 10^e rang dans le monde, juste devant les Pays-Bas, avec un volume de 5.116.000 tonneaux de jauge brute, contre 5.110.000 pour ce dernier pays.

Le rapporteur a indiqué, ensuite, que la politique d'aide à l'armement se manifestait, en 1966, par trois mesures différentes : une subvention accordée aux armateurs effectuant cer-

tains trafics, un allégement des charges sociales de l'armement et une contribution à la modernisation des flottes des compagnies.

Abordant le chapitre des pêches maritimes, M. Yvon a souligné la gravité de la crise de la pêche tenant à la baisse des cours des poissons et à la raréfaction de certaines espèces comme la sardine.

En ce qui concerne l'aide à la pêche, il a regretté la diminution importante des dotations que le Gouvernement justifie par le non-emploi d'une partie des crédits ouverts de 1963 à 1965.

Au sujet de la limitation des zones de pêche liée à l'extension des eaux territoriales décidée par la Conférence de Londres, M. Yvon a souhaité qu'un accord intervienne sur le plan européen ou par négociations avec les pays intéressés.

A la fin de son exposé, le rapporteur a suggéré à la commission d'apporter un amendement à l'article 12 de la loi de finances, amendement aux termes duquel l'exonération des contrats d'assurance prévue pour les navires de commerce serait étendue aux bateaux de pêche.

Au cours de la discussion qui s'est instaurée ensuite, la commission a réservé un accueil favorable à cette proposition.

La commission a également accepté de soutenir une demande de son rapporteur tendant à ce que l'aide sociale accordée à l'armement au commerce soit étendue à l'armement à la pêche.

M. Pams a relevé l'inconséquence qu'il y avait à réclamer des augmentations de crédits alors que l'administration ne les dépensait pas toujours ! M. Claireaux a demandé que la production du poisson surgelé soit développée aux îles Saint-Pierre et Miquelon pour remédier à l'accroissement des importations de produits surgelés en provenance des pays nordiques.

Dans son avis, M. Pams, rapporteur du budget de l'*Aviation civile*, a successivement examiné le transport aérien sur le plan international et intérieur, la construction aéronautique et l'aviation légère et sportive.

M. Pams, après avoir indiqué que la Compagnie Air France avait réussi à équilibrer son exploitation en 1965 (ce dont il fallait la féliciter), a donné des précisions concernant le développement de l'activité de la Compagnie U. A. T. en Afrique et en Extrême-Orient. Soulignant, par ailleurs, la spectaculaire augmentation du trafic aérien intérieur, il a insisté sur la nécessité pour cette société de disposer d'un statut et des garanties d'avenir indispensables pour la mise en œuvre d'une politique à long terme.

Le rapporteur a fait ensuite « le point » de la construction du supersonique Concorde et réclamé la mise en œuvre d'un moyen courrier à grande capacité, tel que le Galion.

Le président, après avoir remercié les différents rapporteurs pour avis, leur a demandé d'inclure dans leurs études les différentes observations de leurs collègues.

Mis aux voix, les avis concernant les budgets des Travaux publics et du Tourisme ont été adoptés à main levée.

Jeudi 21 octobre 1965. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a entendu tout d'abord le rapport pour avis de M. Beaujannot sur les crédits du budget des Postes et Télécommunications pour 1966 ; successivement, les services postaux, financiers et ceux des Télécommunications ont été examinés par M. Beaujannot, celui-ci regrettant une insuffisance de crédits qui ne permet pas de porter remède à la grave crise du téléphone (la France est au dix-huitième rang dans ce domaine important).

Après les observations de MM. Mistral, Prêtre, Monsarrat, Cornat et du président lui-même, les conclusions favorables de M. Beaujannot ont été adoptées.

M. Cornat a donné ensuite connaissance de son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 1578, A. N.) autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie.

Après avoir indiqué que les mécanismes des Accords d'Evian avaient fonctionné normalement pour l'exploitation des gisements antérieurement découverts, sauf pour la construction du troisième oléoduc joignant Haoud-el-Hamra à Arzew et en l'absence de toute concession nouvelle d'hydrocarbures par le Gouvernement algérien, de juillet 1962 à juillet 1965, M. Cornat a précisé que les négociations avaient pour objet :

— de conserver à la France les sources d'approvisionnement sahariennes déjà existantes ;

— de conserver une rentabilité convenable aux capitaux français ;

— de ne pas laisser mettre en cause la compétitivité du pétrole algérien ;

— et de définir pour l'avenir un système nouveau d'association de la France et de l'Algérie pour la recherche et l'exploitation du pétrole.

Puis le rapporteur a procédé, dans la première partie de son rapport, à l'analyse des dispositions essentielles de l'Accord.

Il a ainsi successivement examiné : le maintien des concessions existantes ; l'alourdissement du régime fiscal ; l'association coopérative établie entre la France et l'Algérie créant un cadre permanent pour la recherche, l'exploitation et la vente entre une société A (Algérie) et F (France) ; le régime du gaz saharien (les sociétés étant pratiquement appelées à travailler sans bénéfices) ; enfin, la contribution française au développement industriel de l'Algérie.

Dans la seconde partie de son avis, M. Cornat a fait la critique de l'Accord. Il a estimé que le pétrole saharien constituait un élément de notre sécurité d'approvisionnement. Par contre, l'Accord s'étant efforcé d'établir une parité de coût du pétrole brut saharien et du pétrole brut du Moyen-Orient sur la base des cours pratiqués à la fin de 1964, sa valeur à ce point de vue dépendra de l'évolution des prix du pétrole dans le monde qui ne peut guère être prévue avec précision. Si ces prix continuent à se dégrader, la charge fiscale de 27 F assise sur une valeur conventionnelle de 79 F la tonne s'alourdira à due concurrence de la réduction de cette valeur.

La revision de ces bases, qui ne peut avoir lieu avant l'année 1969, constitue un terme trop éloigné et l'on peut craindre qu'assez rapidement l'industrie pétrolière française au Sahara ou en France soit handicapée par une disparité des cours du pétrole saharien et du pétrole du Moyen-Orient, sans parler des gisements libyens qui, d'ores et déjà, bénéficient d'une rente de situation par rapport aux gisements sahariens parce que moins profonds et plus proches de la côte.

Le rapporteur a, ensuite, estimé que le pétrole saharien serait plus ou moins payable en francs, selon le comportement du Gouvernement algérien.

En conclusion, l'Accord apporte à l'Algérie de substantiels avantages et appelle, sous le seul aspect économique, de nombreuses réserves. Seule « la complicité de l'avenir » justifiera les espoirs... à moins qu'elle ne confirme les inquiétudes aujourd'hui exprimées.

« Mais aussi bien, a ajouté M. Cornat, qu'apporterait maintenant le refus de ratification de l'Accord... sinon de provoquer la renaissance, dans les rapports franco-algériens, d'une tension qui semble se réduire, en partie grâce à la signature de l'Accord même, mais que nul n'a le droit de provoquer délibérément pour défendre les intérêts si légitimes soient-ils ? »

Ce sont ces considérations qui ont emporté l'adhésion du rapporteur. Après les observations de MM. Bertaud, Brun, Beaujannot et André, la commission a adopté, à une très faible majorité, les conclusions du rapporteur, favorables à la ratification des Accords.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 20 octobre 1965. — *Présidence de M. Marius Moutet, vice-président.* — Après avoir procédé à un très bref échange de vues, la commission a nommé M. Marius Moutet rapporteur du projet de loi (n° 14, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 20 octobre 1965. — *Présidence de M. André Plait, vice-président.* — M. Gilbert Grandval, Ministre du Travail, a présenté à la commission le budget de son département pour 1966.

Le ministre a indiqué que son budget était placé encore sous le signe de l'austérité, puisque l'ensemble des crédits inscrits aux titres III (moyens de services) ne progressent d'un exercice à l'autre que de 11 p. 100 et l'ensemble des titres III et IV de 1,92 p. 100, compte tenu de la réduction de la subvention d'équilibre de la caisse de sécurité sociale minière.

En ce qui concerne les dépenses en capital, il a indiqué que l'importante réduction des crédits de paiement (54,5 millions en 1966 contre 82,6 millions en 1965) s'explique par la nécessité d'adapter le rythme des réalisations des centres de formation professionnelle des adultes (F. P. A.) aux possibilités techniques. Le ministre a souligné que malgré ces moyens financiers limités il s'attacherait à poursuivre, d'une part, l'effort d'organisation des services de l'emploi et, d'autre part, le développement de l'action de la F. P. A.

Abordant le premier de ces deux problèmes, il a marqué sa volonté d'adapter l'appareil administratif de son ministère à l'évolution économique, démographique et sociale et de donner aux services de l'emploi des moyens comparables à ceux qui existent dans les pays voisins. Pour réaliser cet objectif, le ministre a annoncé qu'en 1966 :

— le renforcement de l'inspection générale du travail et de l'emploi et la mise en place des échelons régionaux seraient poursuivis ;

— les services départementaux seraient renforcés notamment par la création d'une section de l'orientation des travailleurs et de l'information du public ;

— à l'échelon local interviendraient des agents spécialisés chargés de mettre en rapport les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Pour la F. P. A. le ministre a indiqué qu'en 1965 il escomptait former 39.500 stagiaires contre 34.700 en 1964 et ouvrir 101 sections nouvelles avant le 31 décembre 1965 et 118 en 1966, s'ajoutant aux 559 sections existant en août 1965.

M. Lagrange, rapporteur pour avis, a attiré l'attention du ministre :

— sur la nécessité de redonner aux services officiels la primauté dans le domaine du placement des travailleurs ;

— sur la situation anormale de la F. P. A. qui, conçue à l'origine pour reconvertir la main-d'œuvre adulte, compte maintenant parmi ses effectifs 50 p. 100 de jeunes qui n'ont pu recevoir de formation professionnelle de la part de l'enseignement technique ;

— sur la situation financière préoccupante de la Sécurité sociale alors que de nombreux projets d'améliorations de diverses prestations sociales n'ont pas encore reçu de solution.

M. Kistler, rapporteur spécial de la Commission des Finances, a insisté pour que des mesures soient prises en vue :

— d'améliorer les conditions de recrutement et d'accueil des travailleurs étrangers ;

— d'assurer le reclassement des travailleurs handicapés, notamment dans les services publics ;

— de fournir du travail aux gens sans emploi.

Le ministre a ensuite répondu tant aux questions des deux rapporteurs qu'à celles que lui posèrent :

— M. Darras sur la situation préoccupante du marché du travail dans le Nord et le Pas-de-Calais et la nécessité de revoir la délimitation des zones critiques ;

— M. Romaine sur l'implantation des centres de F. P. A. dans les zones dites « de dépression » ;

— M. Dutoit sur l'octroi de la retraite à soixante ans aux internés politiques.

— M. Lambert sur le maintien de la participation financière de la Sécurité sociale aux constructions hospitalières.

A propos de la situation financière de la Sécurité sociale, le ministre, après avoir estimé que le déficit serait de l'ordre de 700 millions en 1965 pour atteindre 1.300 millions en 1966, a annoncé que le Gouvernement prendrait, dès la parution des conclusions des commissions d'études actuellement en fonctions, des décisions qui seront en tout état de cause soumises au Parlement. Enfin, il a annoncé que les travaux de la Commission

tripartite Gouvernement-syndicats médicaux-organismes de sécurité sociale se poursuivaient dans un climat favorable et qu'il ne désespérait pas de voir un accord aboutir avant la fin du mois d'octobre.

La commission a ensuite entendu M. Jean Sainteny, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Celui-ci a tout d'abord exposé que pour la première fois le titre III du budget de son ministère serait en diminution, alors que le titre IV reste en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Le ministre a entendu démentir de façon catégorique les bruits selon lesquels les pensions de guerre pourraient être différenciées par catégories de revenus et seraient remises en cause les réductions accordées aux invalides sur le prix des transports S. N. C. F.

Mme Cardot, rapporteur pour avis, a attiré l'attention sur certains des problèmes les plus préoccupants :

- pensions des grands invalides ;
- taux de pension des veuves et alignement des deux codes de pensions en ce qui concerne cette catégorie de victimes de guerre ;
- anciens combattants d'Algérie ;
- mise à la retraite anticipée des anciens déportés ;
- menaces planant sur les possibilités d'action de l'Office national des Anciens Combattants : personnes âgées, bénéficiaires de la Sécurité sociale à de nouvelles catégories de ressortissants, etc.

M. Brousse, rapporteur spécial de la Commission des Finances, a posé deux questions au ministre, lui demandant :

- si, compte tenu de l'insignifiance des mesures nouvelles en faveur des anciens combattants, il estime désormais satisfaites les revendications essentielles de ces derniers ;
- s'il considère véritablement que l'Office national et ses services départementaux sont en mesure d'accomplir leur mission malgré les compressions budgétaires prévues ;
- il a également demandé que les cimetières militaires soient mieux entretenus.

M. Bossus a posé des questions sur les maladies à évolution lente, sur la célébration du 8 mai et sur les intentions du Gouvernement en vue de la solution de l'ensemble des problèmes soulevés au cours des récentes assises du monde combattant.

M. Darou a déploré le non-respect par le Gouvernement de l'obligation légale de promouvoir un plan triennal pour l'amélio-

ration de la situation des anciens combattants. Il a également soulevé les problèmes suivants : rapport constant, anciens d'Algérie, forclusions, retraite du combattant, connaissance statistique des diverses catégories de ressortissants du Code des pensions permettant l'utilisation optimum des crédits affectés au paiement des pensions, fonctionnement de l'office.

M. Bouneau a, lui aussi, évoqué la situation des anciens d'Algérie.

Le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées, en apportant les précisions suivantes :

— certaines veuves bénéficieront d'une amélioration sans doute légère, mais incontestable, de leur situation ;

— il n'existe aucune menace de quelque nature que ce soit sur le principe de l'existence de l'Office national ; il s'agit simplement de ramener les structures administratives de l'office à l'échelle de besoins qui sont en diminution ; le reclassement des personnels visés par les suppressions d'emplois sera intégralement assuré ;

— le Gouvernement espère reprendre dès l'an prochain le programme d'amélioration régulière de la situation des anciens combattants ;

— un programme est d'ores et déjà en application pour la réfection et l'entretien des cimetières militaires ;

— les forclusions visant les déportés et internés seront sans doute intégralement levées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966 ;

— la recherche de la solution appropriée au litige sur le « rapport constant » est activement poursuivie ;

— il est permis de penser que le 8 mai sera désormais célébré le 8 mai ;

— les crédits consommés sont depuis plusieurs années régulièrement supérieurs aux crédits évaluatifs destinés au paiement des pensions ;

— les revisions en aggravation, les transformations de pensions, les nouvelles pensions servies aux classes les plus jeunes des ressortissants du Code, compensant largement les économies résultant du décès de titulaires de pensions de guerre.

Jeudi 21 octobre 1965. — *Présidence de M. Lucien Grand, vice-président.* — La commission a adopté l'avis de Mme Cardot sur le projet de loi de finances pour 1966 (anciens combattants). Le rapporteur pour avis a reçu pour mission :

— de protester contre la rigueur excessive du programme de suppression d'emplois à l'Office national des anciens combattants ;

— d'insister sur l'insignifiante des mesures nouvelles prévues pour 1966 et la nécessité de réclamer dès maintenant pour 1967 la mise à l'étude des améliorations véritables de la situation des anciens combattants.

A la demande de MM. Darou et Bouneau, le rapporteur demandera la publication de statistiques précises sur l'effectif des diverses catégories de bénéficiaires du Code des Pensions militaires d'invalidité.

La commission a adopté également le principe d'un amendement tendant à la levée des forclusions pour l'attribution des différents titres décernés aux anciens combattants.

La commission a, à la majorité, décidé de matérialiser sa déception en demandant la suppression des crédits du Ministère des Anciens combattants.

M. Lagrange a ensuite présenté son rapport pour avis sur les crédits du Ministère du Travail pour 1966. Le rapporteur a pris acte des déclarations du ministre relatives à la situation du marché de l'emploi et à la réforme des structures des services de l'emploi. Il a déploré l'afflux dans les centres de F. P. A. de jeunes travailleurs qui viennent y acquérir une qualification professionnelle qu'ils n'ont pu recevoir dans les centres de l'enseignement technique aux capacités d'accueil trop réduites.

Traitant ensuite des problèmes posés par la situation financière de la Sécurité sociale, M. Lagrange a exprimé son inquiétude à propos des décisions qui devront être prises par le Gouvernement. Il a rappelé que les options du V^e Plan avaient fixé un taux de progression des prestations sociales de 38 p. 100 au cours de la période 1965-1970 alors que l'évolution normale du rythme actuel devrait aboutir à un taux de 45 p. 100. Les travaux du B. I. T. ou des instances sociales de la C. E. E. ont permis de constater que les charges salariales étaient en France d'un niveau — sinon d'une structure — comparables à ceux des pays voisins. Aussi, le rapporteur a exprimé le souhait que la commission marque, d'ores et déjà, son opposition à la solution par trop facile qui consisterait à réduire les prestations servies.

Après une courte discussion portant notamment sur les aménagements à apporter à la législation des accidents du travail et sur le taux des prestations vieillesse comparé aux propositions de la Commission Laroque, la commission a chargé son rapporteur de présenter en séance publique des observations sur l'ensemble des problèmes du travail et de la Sécurité sociale.

La commission a ensuite abordé l'examen du budget des Prestations sociales agricoles en entendant M. Pisani, Ministre de l'Agriculture. En réponse aux questions que lui posèrent successivement M. Monichon, rapporteur spécial ; M. Soudant, rapporteur pour avis ; MM. Marie-Anne, Bernier, Guillaumot, d'Andigné et le président, le ministre a déclaré que :

— la rédaction de l'Assemblée Nationale pour l'article 13 du projet de loi de finances sur les modalités d'exonération de la nouvelle taxe sur les céréales devrait être revue car l'application en serait difficile ;

— que le Gouvernement avait renoncé à percevoir lors des précédents exercices la taxe sur les corps gras alimentaires en raison de son incidence sur le niveau des prix à la consommation, mais que le déficit ainsi créé avait pu être comblé grâce à des rentrées supérieures aux prévisions des autres taxes sur les produits ;

— que la B. A. P. S. A. progresserait en 1966 de 14,73 p. 100 bien qu'aucune amélioration du niveau des prestations n'ait été décidée ;

— que des mesures seraient prises pour éviter que se renouvelent à l'avenir les retards constatés cette année dans la mise à la disposition de la Mutualité sociale agricole des sommes nécessaires au paiement des prestations dues aux salariés agricoles, mais qu'aucun allègement ne pouvait être apporté aux charges supplémentaires que la Mutualité sociale agricole devra supporter en 1965 du fait de ces retards ;

— que des textes améliorant le régime des prestations sociales agricoles dans les départements d'outre-mer étaient à l'étude ou en instance à l'Assemblée Nationale ;

— que l'évolution du régime social des agriculteurs sera de plus en plus préoccupante puisqu'en 1970 la charge sociale représentera 20 p. 100 du revenu agricole, mais que ce grave problème ne peut recevoir de solution fragmentaire en dehors d'un règlement général des problèmes financiers intéressant la Sécurité sociale.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 19 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission, poursuivant l'examen du projet de loi de finances pour 1966 avant même son adoption par l'Assemblée Nationale a, sur le rapport de M. Masteau, rapporteur spécial, procédé à l'examen

des crédits du Ministère de l'Intérieur. Des réserves ont été émises sur les crédits demandés pour le chapitre 34-15 en ce qui concerne les missions auprès des préfets de région, après les interventions de MM. Dulin, Driant, Raybaud, Monichon et Chochoy, et sur la mise en œuvre de la réorganisation de la région parisienne ; en accord avec M. Edouard Bonnefous, la commission a déploré que les crédits prévus pour la protection civile ne soient que des crédits correspondant uniquement au fonctionnement du service.

Concernant les dépenses en capital, M. Chochoy a fait une observation sur les crédits de construction de casernes et locaux techniques. MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et Dulin ont fait observer l'insuffisance des crédits prévus pour les subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale. MM. Raybaud et Edouard Bonnefous ont protesté contre le faible niveau des subventions aux collectivités locales pour la réalisation de réseaux d'adduction d'eau potable des communes urbaines. Sont intervenus sur les crédits du Fonds spécial d'aménagement routier MM. Edouard Bonnefous, Ribeyre et Raybaud, ce dernier évoquant plus particulièrement la nécessité de réalisations favorisant la traversée de la ville de Nice.

En conclusion, le rapporteur a souligné que ce budget était un budget de reconduction, et que les subventions pour ces collectivités étaient manifestement insuffisantes.

L'article 67 (suppression de subventions automatiques aux collectivités locales atteintes par faits de guerre) a été adopté, ainsi que les crédits du Ministère de l'Intérieur, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée Nationale.

M. Ribeyre a ensuite présenté son rapport sur le budget de la santé publique et de la population. Les dépenses ordinaires accusent une augmentation de près de 490 millions, dont un quart est imputable à la réforme des services extérieurs. Cette réforme a pour objet de regrouper, à l'échelon départemental et régional en une direction unique, l'action sanitaire et sociale. Pour les dépenses de gestion, les mesures nouvelles ne se chiffrent qu'à la somme de 1,7 million de francs (Ecole nationale de la santé publique, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national d'études démographiques). Les subventions sont en augmentation de 358,9 millions. Les autorisations de programme progressent de 7,2 p. 100 et la masse des crédits de paiement est en diminution de 4,7 p. 100. Au cours de la discussion de ce budget sont intervenus MM. Raybaud, sur le centre hospitalier universitaire de Nice, et Paul Chevallier. Les crédits ont été adoptés sous réserve de leur vote par l'Assemblée Nationale.

Au cours d'une deuxième, puis d'une troisième séance, cette dernière tenue dans la nuit, la commission a procédé à l'examen des amendements au projet de loi (n° 280, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier. Sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, elle a donné un avis favorable aux amendements suivants :

N° 150 de Mlle Rapuzzi et M. Courrière à l'article 6 ; n° 123 de Mlle Rapuzzi ; n° 110 du Gouvernement ; n° 89 de M. Bardol ; n° 84 de M. Gros ; n° 11 de Mme Cardot ; n° 123 de Mlle Rapuzzi à l'article 8 ; n° 111 du Gouvernement à l'article 10 ; n° 2 du Gouvernement à l'article 11 ; n° 26 de M. Bertaud ; n° 129 de M. Audy ; n° 9 de M. Ribeyre ; n° 83 de MM. Lalloy et Raybaud ; n° 8 de M. Kauffmann ; n° 96 de M. Bardol ; n° 12 de Mme Cardot ; n° 95 de M. Bardol ; n° 85 de M. Gros ; n° 97 de M. Bardol ; n° 129 de M. Audy, à l'article 13 ; n° 98 de M. Bardol ; n° 28 de M. Bertaud ; n° 13 de Mme Cardot ; n° 20 de M. Kistler ; n° 7 rectifié de M. Kauffmann ; n° 99 de M. Bardol ; n° 10 de M. Ribeyre ; n° 14 de M. Jung ; n° 100 de M. Bardol ; n° 112 du Gouvernement ; n° 124 de M. Armengaud ; n° 130 de M. Monichon ; n° 101 de Mme Dervaux, à l'article 14 ; n° 131 de M. Armengaud, à l'article 16 ; n° 102 de M. Bardol ; n° 103 rectifié et n° 104 de M. Bardol ; n° 16 de M. Jung à l'article 18 ; et enfin n° 119 et 120 de M. Descours Desacres à l'article 41.

Mercredi 20 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, la commission a décidé de demander que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie (n° 14, session 1965-1966). M. Armengaud a été nommé rapporteur pour avis dudit projet.

Poursuivant l'examen du projet de loi de finances pour 1966, la commission a procédé, sur rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, remplaçant M. Portmann, rapporteur spécial empêché, à l'étude des crédits du Ministère des Affaires étrangères. Le rapporteur a souligné que l'augmentation globale par rapport aux crédits de 1965 ressortissait à 12,5 p. 100 mais était due pour plus de 5 p. 100 à un transfert de charges du budget des Affaires algériennes au budget des Affaires étrangères, l'augmentation réelle étant de 7 p. 100, dont 9 p. 100

pour les dépenses ordinaires et 4 p. 100 pour les services à l'étranger. Les contributions internationales obligatoires sont en augmentation, mais le rapporteur a souligné l'insuffisance de la participation de la France au Fonds des Nations Unies pour la protection de l'enfance.

Les dotations destinées aux relations culturelles et techniques sont majorées de 15 p. 100 par rapport à 1965 ; d'importants résultats ont été obtenus au cours des années d'application du IV^e Plan : création de nombreux centres audio-visuels à l'étranger pour l'enseignement du français, création de postes d'enseignement, amélioration ou extension des établissements français, augmentation du nombre des bourses. Soulignant le rôle essentiel de l'Alliance française dans ce domaine, le rapporteur a réclamé avec insistance que soit enfin établie une équivalence des diplômes délivrés en France et à l'étranger.

Puis la commission a adopté deux amendements au titre IV (chap. 42-29), l'un sur proposition de M. Edouard Bonnefous et tendant à supprimer un crédit de 43 millions de francs destiné à l'aide militaire au Cambodge et au Laos, ce chiffre étant jugé trop élevé si l'on considère les dotations destinées à l'expansion culturelle à l'étranger ; l'autre de M. Armengaud et réduisant le même chapitre d'une somme de 35 millions de francs destinée à l'aide militaire au Maroc en attendant un règlement positif du contentieux franco-marocain concernant l'indemnisation des biens français expropriés. Sont intervenus au cours de la discussion de ce budget : M. Alex Roubert, président, sur le projet d'agrandissement du lycée français de Rome ; M. Coudé du Foresto, sur la situation d'Euro-contrôle ; MM. Roubert, président, Chochoy, Coudé du Foresto, Edouard Bonnefous, Béthouart, au nom de la Commission des Affaires étrangères, Armengaud et Kistler, sur l'orientation à donner à notre effort culturel à l'étranger. Les crédits du Ministère des Affaires étrangères ont été adoptés.

Puis M. Driant a présenté son rapport sur le budget du Ministère de l'Agriculture. Il a fait observer que les crédits étaient majorés de 14 p. 100 par rapport à 1965, dont 11 p. 100 pour les dépenses ordinaires et 19,30 p. 100 pour les dépenses en capital. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le rapporteur a souligné les bouleversements intervenus dans la contexture des chapitres budgétaires, conséquence, d'une part, de la réforme des services extérieurs et, d'autre part, de la création d'un Office national des forêts. Il faudra attendre plusieurs années pour apprécier les résultats de ces réformes qui, pour l'instant, se traduisent par une certaine confusion administrative. Le rapporteur a ensuite examiné l'action du ministère dans les domaines de la formation des agriculteurs,

des structures agricoles, des équipements collectifs et de l'action économique. MM. Dulin, Descours Desacres et le rapporteur ont souligné l'intérêt qui s'attachait à améliorer le fonctionnement du F. A. S. A. S. A. L'action des S. A. F. E. R. a été évoquée par MM. Dulin, Courrière et Brousse. Le rapporteur a souligné que les crédits budgétaires destinés aux adductions d'eau étaient en régression sur 1965 mais que, par contre, le crédit provenant du Fonds national étant sérieusement majoré, un volume de travaux équivalent à celui de 1965 pourrait être réalisé en 1966. M. Courrière a posé le problème du financement des programmes complémentaires départementaux et MM. Chochoy et Dulin, celui de la réduction du taux moyen des subventions. M. Houdet a signalé que les travaux de renforcement des réseaux nécessitaient d'importants crédits qui s'ajoutaient à ceux destinés aux extensions. M. Coudé du Foresto a signalé que la répartition régionale des crédits de subvention pour l'électrification rurale ne favorisait pas les régions sous-développées, et M. Courrière s'est inquiété des modalités de financement des dépenses restant, à ce titre, à la charge des communes. Enfin, MM. Houdet et Marcel Martin ont évoqué l'avenir de l'Ecole supérieure des Eaux et Forêts de Nancy, la commission soulignant la réputation européenne de cette école et la nécessité de lui conserver son caractère traditionnel.

Les crédits du budget de l'Agriculture ont été adoptés ainsi que l'article 52 du projet de loi de finances. L'examen de l'article 56 a été réservé jusqu'à son vote par l'Assemblée Nationale.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a entendu le rapport de Mlle Rapuzzi sur le budget des Travaux publics. Examinant les aspects nouveaux du budget, le rapporteur a signalé l'augmentation très importante des crédits destinés à l'entretien des routes (+ 26 p. 100), ainsi que celle des crédits prévus au titre de la recherche scientifique. Par contre, les dotations destinées aux voies navigables évoluent peu. La question de l'axe Rhin—Rhône paraît au point mort. Les crédits destinés aux ports de plaisance sont presque doublés mais cette majoration profitera totalement à la région Languedoc-Roussillon. En fait, les routes apparaissent comme les grands bénéficiaires tant du budget que du projet de V^e Plan de modernisation et d'équipement. Le prélèvement au profit du Fonds routier sur les taxes intérieures sur les produits pétroliers, passe de 11 à 12 p. 100. M. Courrière a souligné que d'après les déclarations du Ministre des Travaux publics, on paraissait s'orienter vers deux catégories de routes nationales, la plus grande partie des crédits étant réservée à des routes « prioritaires ». M. Raybaud

a réclamé que les autoroutes de dégagement ne soient pas réservées aux seules métropoles régionales. Il a souligné l'intérêt qui s'attachait à ce que les collectivités locales puissent trouver les prêts nécessaires à un entretien normal de leur voirie. M. Roubert, président, a indiqué les dangers présentés par la non-réfection de sections de voies à très grande circulation. M. Driant a indiqué que, d'après les déclarations du ministère, les collectivités locales auraient à supporter dans l'avenir des charges nouvelles afférentes à l'entretien de la voirie nationale.

Puis M. Courrière a présenté son rapport sur le budget des Travaux publics, S. N. C. F. et R. A. T. P. Il a particulièrement mis en relief les incidences des majorations de tarifs envisagées à l'heure actuelle. MM. Roubert, président, Coudé du Foresto et Driant sont intervenus pour souligner le caractère de services publics de ces sociétés et la nécessité de limiter les augmentations projetées. M. Raybaud s'est inquiété de la situation des compagnies d'intérêt général.

Les crédits des travaux publics ont été adoptés.

La commission a ensuite examiné, sur rapport de Mlle Rapuzzi, le budget des services du Premier Ministre (X. : Commissariat au Tourisme). Le rapporteur spécial a analysé les modifications intervenues depuis plusieurs années dans la structure du tourisme et précisé que notre politique n'avait pas su s'adapter à ces transformations. C'est ainsi que notre balance touristique se dégrade d'une manière continue. De 120 millions de dollars en 1963, l'excédent est descendu à 33 millions en 1964, et il est à craindre que les résultats de 1965 ne fassent apparaître un solde négatif. MM. Roubert, président, Coudé du Foresto, Raybaud, Courrière et Driant sont intervenus pour souligner les insuffisances de notre politique touristique, notamment dans le secteur hôtelier, insuffisances que la commission dénonce depuis de nombreuses années.

Les crédits du Tourisme ont été adoptés.

M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, a présenté enfin ses observations sur les crédits affectés à l'Aviation civile. Les crédits pour les dépenses ordinaires sont réduits de 9 p. 100 et les autorisations de programme majorées de 11 p. 100. Le rapporteur a traité de l'infrastructure aérienne métropolitaine et outre-mer et des résultats de l'exécution du IV^e Plan. Il a indiqué que le projet d'Air-Union pouvait être considéré comme abandonné et que l'Euro-Contrôle ne progressait guère.

Après avoir souligné l'amélioration des résultats d'Air France et le développement considérable d'Air-Inter, le rapporteur a fait le point des crédits déjà engagés dans l'opération Concorde et les dépenses à prévoir à ce titre dans les prochaines années.

M. Driant a demandé s'il ne pouvait être envisagé d'utiliser à des fins civiles des aérodromes militaires désaffectés. Après interventions de MM. Roubert, président, Raybaud et Courrière, le budget de l'Aviation civile a été adopté.

L'examen des crédits de la Marine marchande a été renvoyé à une séance ultérieure.

Jeudi 21 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, de M. Masteau, vice-président, et de M. Lachèvre, secrétaire.* — Au cours d'une première séance, la commission a examiné, sur le rapport de M. Bousch, rapporteur spécial, les crédits du Ministère de la Construction. Le rapporteur a rappelé que le rythme de construction, aboutissant à un chiffre de 470.000 logements en 1970, correspondait à un retard par rapport aux besoins qui se manifesteront. Sur le plan des crédits, il a souligné l'augmentation des moyens des services, de 2,5 millions pour la mise en place des services de la construction dans les départements nouveaux de la région parisienne. Les prêts aux H. L. M. accusent une nette diminution, puisque aucune autorisation de programme n'est prévue au compte spécial, et que les crédits de paiement sont ramenés de 3.645 millions de francs en 1965 à 2.717 millions de francs en 1966. Mais cette situation traduit la réforme du financement des H. L. M., les prêts devant être désormais consentis par une caisse spéciale. Concernant les primes à la construction, les possibilités en la matière ont été surestimées.

Après l'exposé du rapporteur, M. Chochoy est intervenu sur l'emploi des crédits, sur les possibilités d'achat des appartements H. L. M., sur les primes et prêts, et sur les difficultés rencontrées par les communes pour obtenir les prêts sollicités. Sont également intervenus : MM. Descours Desacres, Paul Chevallier et Raybaud. La commission a examiné les articles 37, 45 à 47 et 60 du projet de loi de finances rattachés au budget de la Construction.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite soumis à la commission, au nom de M. Carous, rapporteur spécial, le rapport sur les crédits des Affaires économiques, limité aux seuls chapitres des « services financiers », relatifs aux interventions publiques dans le domaine économique. Les crédits les plus importants concernent la participation de la France à diverses expositions internationales, les subventions pour l'expansion économique à l'étranger et les garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.

M. Tron, rapporteur spécial pour le budget des Finances et des Affaires économiques (I : Charges communes, et II : Services financiers) a ensuite développé ses rapports. Le budget des Charges communes s'élève à 25 milliards, contre 22 en 1965. La dette publique intérieure est stable, la dette extérieure baissant de 110 à 105 millions de francs. Concernant les pouvoirs publics, les crédits supplémentaires correspondent à la revalorisation des traitements et pensions. M. Alex Roubert, président, est intervenu sur le problème de la retraite complémentaire des fonctionnaires. Le rapporteur a ensuite analysé les crédits affectés aux interventions publiques et les dépenses en capital, M. Courrière intervenant au sujet des crédits Languedoc-Roussillon. Les articles 61 et 62 du projet de loi de finances ont été adoptés.

Le budget des services financiers, qui s'élève à 2,88 milliards, est en augmentation de 6 p. 100 sur celui de l'année passée. Le rapporteur a souligné la réorganisation des services centraux du ministère et le développement de la mécanisation ; si la rentabilité de cette opération n'est pas évidente, elle correspond cependant à une modernisation nécessaire qui améliore la qualité du service. Les mesures nouvelles prévues concernent essentiellement la direction de la comptabilité publique, la direction générale des impôts et la direction générale des douanes. Les budgets du Ministère des Finances et des Affaires économiques ont été adoptés, sous réserve de leur vote par l'Assemblée Nationale.

M. Tron a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 7, session 1965-1966) adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation des amendements aux statuts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale. Les mesures prévues faciliteront le fonctionnement d'une formule intéressante de financement de l'équipement des pays sous-développés. La commission a adopté le projet de loi qui lui était soumis.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a désigné M. Bernard Chochoy pour la représenter au sein de la Commission centrale de classement des débits de tabacs. Puis elle a examiné les articles précédemment réservés des titres I^{er} et II du projet de loi (n° 280, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier. Après avoir entendu sur ces articles réservés M. de

Brogie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, elle a pris les décisions suivantes :

— l'amendement déposé sur l'article 7 concernant l'exonération des exportations dites « invisibles » de produits d'art, de mode et de création sera retiré ;

— l'article 40 de la Constitution est reconnu opposable à l'amendement (n° 160) de M. Driant, concernant le plafond de la franchise et de la décote ;

— les articles 12 (taux normal de la T. V. A.) et 37 (extension du délai de répétition) seront réservés jusqu'à la fin du débat en séance publique.

Vendredi 22 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a examiné, sur le rapport de M. Brousse, le budget du Ministère des Anciens Combattants. Après avoir souligné qu'il s'agissait dans l'ensemble d'un budget de simple reconduction, le rapporteur a déploré certaines réductions de crédits, notamment celle concernant l'entretien des cimetières militaires.

L'Office national des Combattants voit ses moyens financiers considérablement réduits mais, compte tenu de la diminution de ses charges, afférentes en particulier aux pupilles de la Nation, l'Office conservera les mêmes possibilités d'intervention. Le rapporteur a ensuite indiqué que le mode d'application du rapport constant ne subirait aucune modification en 1966, le Conseil d'Etat ayant d'ailleurs débouté les fédérations d'anciens combattants d'un recours qu'elles avaient introduit à cet égard. La commission a chargé le rapporteur de présenter une nouvelle fois au Sénat les réserves que l'interprétation gouvernementale appelle de sa part. Après interventions de MM. Alex Roubert, président, de Montalembert et de Mme Cardot au nom de la Commission des Affaires sociales, qui a souligné les déceptions que ce budget ne pouvait manquer de soulever, la commission a adopté les crédits du Ministère des Anciens Combattants ainsi que les articles 57, 58 et 59 du projet de loi de finances.

M. de Montalembert, rapporteur spécial, a ensuite présenté à la commission ses observations sur les crédits destinés à l'habitat rural. Il s'est félicité des conséquences particulièrement importantes résultant de l'article 53 de la loi de finances rectificative pour 1964 permettant l'imputation des dépenses engagées pour la construction de nouveaux bâtiments d'exploitation rurale sur les revenus déclarés par le propriétaire. Pour assurer une pleine efficacité à la politique de l'habitat rural il importe cependant qu'une coordination totale et continue soit assurée entre les ministères de l'agriculture et de la construction. Le

rapporteur a ensuite fait part à la commission des conclusions qu'il avait tirées d'un récent voyage d'information en Allemagne et au Danemark, notamment quant au mode de financement des travaux. Des prêts à très long terme devraient pouvoir être accordés aux agriculteurs et les subventions remplacées par des bonifications d'intérêts. Après l'intervention de MM. Houdet et Brousse sur le financement de l'habitat rural, la commission a adopté les crédits correspondants.

M. Houdet, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur la section I (Services généraux) du budget du Premier ministre. Les crédits accusent une hausse globale limitée à moins de 5 p. 100 pour l'ensemble.

Le rapporteur a notamment souligné le rôle joué par la Direction de la documentation et souhaité que les ministères coordonnent mieux leur action avec celle de cet organisme très efficace. En ce qui concerne l'Ecole nationale d'administration, elle est dotée d'un centre audio-oral pour l'enseignement des langues vivantes. Le nombre des candidats au concours d'entrée demeure élevé.

Les crédits de la recherche scientifique et technique évoluent différemment pour le Fonds de la recherche, dont les crédits de paiement diminuent de 48 millions de francs, et pour le chapitre en faveur du développement des résultats de la recherche, dont les mêmes crédits augmentent de 32 millions. La délégation générale à la recherche bénéficie de la création de dix emplois nouveaux qui lui permettront d'accroître son effort. La balance des paiements de la France révèle toujours la déplorable situation de notre pays en matière de redevances de fabrication. M. Armengaud est intervenu pour regretter l'insuffisance du nombre de chercheurs et la lenteur des négociations pour les contrats de recherche accordés par l'Etat.

Le rapporteur spécial a ensuite examiné les chapitres relatifs aux recherches spatiales. Les mois qui viennent doivent être le temps pour la France de lancer dans l'espace ses deux premiers satellites artificiels, l'un D.1 d'Hammaguir au Sahara avec une fusée française et l'autre, F.R.1, de la base de Vandenberg aux Etats-Unis avec une fusée américaine. D'autre part, les travaux de construction du champ de tir spatial de Guyane doivent commencer l'an prochain, en vue de remplacer le terrain d'Hammaguir.

En ce qui concerne l'énergie atomique, M. Houdet a notamment indiqué que les travaux de Pierrelatte se poursuivaient conformément aux prévisions et que la mise en service des deux dernières usines se ferait en 1966 en 1967. L'effort pour le développement de la production d'énergie nucléaire se pour-

suit par la mise en fonctionnement des centrales de la première filière et la poursuite des études sur les filières à eau lourde et à neutrons rapides. MM. Alex Roubert, président, Lachèvre et de Montalembert sont intervenus sur les crédits de l'énergie atomique.

La commission a adopté les rapports de M. Houdet et les budgets des services généraux du Premier ministre, des Journaux officiels et du Conseil économique et social, sous réserve de modifications éventuelles des crédits par l'Assemblée Nationale.

Enfin, la commission a entendu le rapport de M. Lachèvre sur le budget de la Marine marchande. Après avoir rapidement décrit la physionomie générale des crédits qui se traduit par une majoration globale de 5 p. 100, le rapporteur spécial a précisé qu'un effort spécial était prévu en faveur de la construction navale. Il a exprimé ses doutes sur l'efficacité d'une mesure qui, réclamée par le Sénat depuis de nombreuses années, s'avèrerait tardive et insuffisante pour pallier les difficultés que connaît notre armement face à la concurrence étrangère. Puis M. Lachèvre a longuement étudié la situation des deux compagnies d'économie mixte, Compagnie Générale Transatlantique et Messageries Maritimes, dont la fusion serait à l'étude. Cette concentration devrait être subordonnée à la définition antérieure par le Gouvernement des services d'intérêt public qu'il entend voir maintenus. L'importance des subventions versées et l'activité générale de ces sociétés nécessitent en effet qu'une politique nouvelle soit définie au plus tôt.

Après interventions de MM. Roubert, président, et Houdet, le rapport de M. Lachèvre a été adopté.

Au cours d'une deuxième séance, M. Armengaud, rapporteur spécial, a analysé les crédits relatifs aux Rapatriés. Les subventions d'investissement sont en réduction ainsi que l'effectif du personnel. Les prévisions de rapatriement pour 1966 s'élèvent à 25.000 personnes, dont 12.000 d'Algérie, 10.000 du Maroc, 2.000 de Tunisie et 1.000 d'autres territoires.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le programme lancé en 1962 est presque terminé. M. Alex Roubert, président, est intervenu à l'occasion de l'exposé sur le contentieux entre les rapatriés et leurs anciens pays de résidence.

Le rapporteur spécial a ensuite évoqué les risques d'aggravation de la situation, notamment dans certains pays où la totalité des terres appartenant à des étrangers sera expropriée d'ici peu de temps. Il a souligné que la loi du 26 décembre 1961 devait s'appliquer sans restrictions aux Français d'Afrique noire. Enfin

il a regretté que les engagements pris ne soient pas toujours respectés par les pays où vivent des Français. MM. Alex Roubert, président et Fosset sont intervenus sur les crédits des Rapatriés, qui ont été adoptés par la commission ainsi que le rapport de M. Armengaud sous le bénéfice de plusieurs observations.

M. Fosset, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget de la Coopération. Il a procédé à une analyse des crédits. Le montant des autorisations de programme des dépenses en capital augmente peu et demeure nettement inférieur aux chiffres de 1963 et 1964. Il serait, d'autre part, souhaitable de regrouper les crédits d'investissement par régions et par secteurs bénéficiaires.

En ce qui concerne les accords d'établissement passés avec de nombreux pays au cours de ces dernières années, le Gouvernement doit veiller à ce qu'ils soient respectés. M. Armengaud a souligné l'importance du respect mutuel des engagements pris. M. Alex Roubert, président, a évoqué la situation des volontaires du progrès. M. Edouard Bonnefous a regretté qu'on n'ait pas pris plus de garanties au moment de l'accession à l'indépendance des divers pays avec lesquels nous sommes liés. M. Marcel Martin a insisté sur la nécessité de ne pas faire des investissements sans considérer les perspectives offertes à nos compatriotes dans le pays bénéficiaire.

M. Marcel Martin, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les crédits du Ministère de la Justice. Il a relevé une hausse substantielle des crédits, le total général étant affecté d'une majoration de plus de 44 millions. Le rapporteur a étudié les problèmes principaux qui se posent au département de la Justice, et examiné les solutions qui lui sont apportées dans le budget de 1966. Le recrutement des magistrats pose des problèmes difficiles, liés au niveau de leur rémunération et au rythme de leur avancement de carrière ; en matière de moyens de fonctionnement et d'équipement des juridictions, les besoins sont considérables, notamment les subventions aux collectivités locales pour l'entretien des bâtiments de justice n'atteignent que 20 % des dépenses. Concernant l'administration pénitentiaire, le rapporteur a regretté une progression sans cesse continue de la délinquance urbaine ; concernant le régime des prisons, une première solution consiste à construire des prisons nouvelles, une seconde consiste dans une répartition nouvelle de la population pénale, afin de réserver la peine de prison aux cas les plus graves ; le rapporteur, appuyé par M. Edouard Bonnefous, a observé que le prix moyen d'une cellule dans une prison nouvelle était élevé, mais il inclut en fait le prix de servitudes de

sécurité ; la situation difficile du personnel du secteur pénitentiaire au point de vue des effectifs a été soulignée : 8.000 agents de gardiennage pour 33.000 détenus. Concernant l'éducation surveillée, il est nécessaire de la doter des moyens propres à faire face à l'extension de la délinquance juvénile. Le rapporteur a conclu en soulignant que le budget pour 1966 présentait des améliorations notables par rapport aux dispositions antérieures, mais encore insuffisantes.

M. Marcel Martin a enfin présenté son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 307, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée Nationale portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales, retenant des suggestions formulées notamment par M. Masteau.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 20 octobre 1965. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a examiné en deuxième lecture le projet de loi (n° 296, session 1964-1965), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, modifiant et complétant l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés.

Les décisions suivantes ont été prises :

L'article A, qui avait été supprimé par l'Assemblée Nationale, n'a pas été rétabli.

A l'article 1^{er} en revanche, le rapporteur a proposé une nouvelle rédaction du 2°, qui a recueilli l'accord à la fois des intéressés, des fonctionnaires des ministères compétents et du rapporteur de l'Assemblée Nationale. Cette rédaction est la suivante :

« 2° Quiconque aura offert à la vente un objet ne portant pas l'un des labels institués à l'article 25 en faisant valoir ou en donnant à croire par quelque moyen que ce soit, et notamment par la dénomination, la présentation ou l'emballage de l'objet, par la raison sociale de son fabricant ou de son vendeur, par une publicité quelconque :

« a) Soit que cet objet a été fabriqué ou conditionné par un ou des travailleurs handicapés ;

« b) Soit que le produit de la vente bénéficie à des travailleurs handicapés ».

Un article 2 nouveau a été adopté. Il est ainsi rédigé :

« Les dispositions du 2° et du 3° de l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés, modifié par l'article 1^{er} ci-dessus, n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 1967 ».

Sur rapports de M. Robert Chevalier, la commission a ensuite adopté sans modification les projets de loi :

— (n° 9, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification : 1° de la convention sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, signée à Paris le 29 juillet 1960, et de son protocole additionnel, signé à Paris le 28 janvier 1964 ; 2° de la convention complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960, signée à Bruxelles le 31 janvier 1963, et de son protocole additionnel, signé à Paris le 28 janvier 1964 ;

— (n° 10, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires.

Jeudi 21 octobre 1965. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a entendu M. Foyer, Ministre de la Justice, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

Dans un exposé introductif, le Garde des Sceaux a rappelé que la réforme était rendue indispensable par suite notamment des effets de la réforme judiciaire de 1958 et des mutations de population qui ont donné à certains greffes une plus-value considérable, alors que d'autres offices ne permettent plus d'assurer une vie décente à leur titulaire ; ce dernier point étant illustré par le fait que depuis 1958 un cinquième des greffes de tribunaux d'instance est demeuré vacant.

M. Garet, rapporteur, apportant son adhésion au principe du projet de loi, s'est étonné de voir que le budget de 1966 ne contenait aucune disposition financière indispensable à la mise en œuvre de la réforme dès le 1^{er} janvier 1967.

M. Namy a demandé au ministre de donner l'assurance que la fonctionnarisation des greffiers ne porterait pas atteinte à leur indépendance.

M. Prélot a souligné l'intérêt qu'il y aurait à rendre la profession de greffier « attirante », faute de quoi c'est tout le fonctionnement de la justice qui serait entravé.

M. Jozeau-Marigné a attiré l'attention de M. Foyer, d'une part sur la nécessité d'assouplir le recouvrement par les services des

finances des impôts sur les plus-values, et, d'autre part, sur les épreuves des examens professionnels envisagés.

M. Le Bellegou a demandé que soit garanti l'avenir des greffiers contractuels et M. Zussy a souhaité que la régime d'Alsace-Lorraine soit assimilé totalement au régime applicable aux autres départements français.

Le Garde des Sceaux a répondu de façon détaillée aux intervenants. Il a précisé que la réforme pourrait entrer en vigueur avant le 1^{er} janvier 1967. S'il était possible de l'appliquer dès la rentrée judiciaire de 1966, une loi rectificative de finances devrait intervenir au mois de juin 1966. Il a indiqué qu'un décret pourrait être pris prochainement permettant d'appliquer à l'imposition des plus-values le taux réduit de 6 p. 100 prévu par le Code général des impôts.

Le ministre a précisé que les échelles de traitements étaient déjà établies en ce qui concerne les greffiers en chef et le personnel d'encadrement. Les échelles sont basées sur l'assimilation avec certaines catégories de personnels des préfectures. C'est ainsi que pour les greffiers en chef les indices iraient de 390 à 550, compte non tenu des indemnités mensuelles de fonction.

M. Foyer a donné l'assurance que l'avenir des contractuels serait garanti et qu'un texte réglementaire permettrait aux greffiers provisoires de devenir, dans certains cas, greffiers fonctionnaires sans subir un examen professionnel de type scolaire ; à la limite, seule une durée de service serait exigée.

Il a exprimé l'espoir que la carrière de greffier serait suffisamment attirante compte tenu des indices alloués et que tous les postes pourraient être pourvus, étant donné que, contrairement au passé, le recrutement pourrait s'exercer dans des classes d'âge beaucoup plus nombreuses. Une préparation scolaire aux emplois des catégories B et C pourrait, à son sens, être envisagée dans l'enseignement secondaire et technique.

Il a donné l'assurance que le régime d'Alsace-Lorraine tendrait vers l'unification avec celui des autres départements tant au point de vue des tarifs qu'au point de vue des questions de personnel, encore que certaines particularités soient forcées de subsister, compte tenu des fonctions particulières des greffiers d'Alsace-Lorraine.

Répondant à une question supplémentaire de M. Garet, le ministre a marqué enfin son opposition très ferme à tout amendement tendant à allonger la période transitoire envisagée pour la mise en œuvre de la réforme.

Après le départ du ministre, M. Garet a présenté la fin de son rapport sur le projet de loi.

La commission a modifié par voie d'amendements les articles 2, 3, 3 bis (nouveau) et 3 ter (nouveau).

L'amendement le plus important concerne, à l'article 3, la prolongation de la période transitoire qui a été portée de dix à quinze ans.

La commission a adopté un article 4 bis (nouveau) ainsi rédigé : « L'article 200 du Code général des impôts est complété par un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Lorsque la cessation de l'exercice de la profession a lieu en application de la loi n° du , le paiement de la taxe spéciale sur les plus-values de cession peut être opéré par le moyen de bons du Trésor remis à titre de paiement de l'indemnité de rachat ».

Sur rapport de M. Zussy, la commission a enfin adopté sans modification le projet de loi (n° 8, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention d'extradition, signée le 24 juin 1964, entre la France et l'Iran.